



***Cette note se veut un outil qui synthétise les points sur lesquels nous pouvons apporter aux parents d'élèves et aux élus une information qui les concerne et qui touche directement l'avenir de leurs enfants.***

***Nous ne reviendrons pas sur l'organisation de***

***la semaine scolaire. Les arguments pour alimenter le débat sur ce sujet dans les conseils d'école nous semblent maintenant en place.***

***Nous ne parlerons pas non plus des problèmes purement internes à la profession (Droit syndical, remise en cause des RISTT, temps de travail, pouvoir d'achat, formation continue).***

### **SUPPRESSIONS DE POSTES:**

Toutes les mesures gouvernementales décrites ici ont pour seul et unique but de faire des économies budgétaires.

Elles témoignent d'une vision politique à court terme en matière d'éducation.

Ce budget sacrifie l'avenir et procède d'une logique purement comptable. C'est une régression sans précédent assimilable à un plan social.

L'Éducation nationale est le ministère qui paiera le plus lourd tribut au titre des réductions de fonctionnaires détaillées dans le projet de loi de finances pour 2009. Un départ à la retraite sur trois ne sera pas remplacé.

Bilan : 13 500 suppressions de postes à la rentrée 2009 (pour un effectif global de près d'un million de personnes).

Soit 6 000 dans les écoles maternelles et élémentaires (primaire) et 7 500 dans les collèges et les lycées (secondaire).

Ces postes ne correspondent pas tous à des postes d'enseignants devant les élèves. La priorité du ministère est d'employer « **le plus efficacement possible** » les enseignants, notamment en améliorant « **la gestion des remplacements** » et en instaurant « **le retour devant les élèves des professeurs mis à disposition** » (par exemple dans les associations).

En pratique, cette priorité se traduit par la suppression de 500 postes dans l'administration

centrale de l'Éducation nationale, de 3 350 postes de remplacements et de 4 500 postes de stagiaires.

Par ailleurs, 3 000 maîtres spécialisés dans la difficulté scolaire (sur 11 000) seront réaffectés : alors qu'ils faisaient de l'aide individuelle ou en petits groupes, ils se verront affecter une classe.

De même, 1 500 enseignants « mis à disposition » vont être remis devant les élèves.

**RASED:** réaffectation de 3000 maîtres et maîtresses spécialisés dans des classes (Suppression de fait de la fonction de maître E attention! Ça se prononce sé-den-ta-ri-sa-tion). Argumentation du ministère face à la presse: L'aide personnalisée permet de gérer et de prendre en compte les élèves en difficulté. C'est faux, ce n'est pas aux enfants pris en charge par les RASED que s'adresse cette aide. Les maîtres spécialisés sont formés à traiter des difficultés spécifiques qui ne trouvent pas leur place dans le cadre de l'aide personnalisée.

**EPEP:** (Établissement public d'enseignement primaire) *Proposition de loi qui rend obligatoire la création d'un Epep dès qu'une école comprend quinze classes, et facultative à compter de treize classes. Le texte permet également de regrouper plusieurs écoles dès qu'elles comportent ensemble au moins treize classes. La proposition de loi ne limite plus la création d'Epep aux zones rurales, elle annonce une généralisation.*

En regroupant plusieurs écoles, cela permet de globaliser les effectifs et de réaliser des économies en évitant les contestations fréquentes pendant les opérations de carte scolaire.

Cette proposition de loi (en introduisant un effet de seuil pour les écoles comportant 13 ou 15 classes) risque de conduire à une politique de fusion ou de regroupement d'écoles, privilégiant les « grosses structures » au détriment des écoles à taille plus humaine et plus adaptée à l'âge des enfants. A-t-on l'idée aujourd'hui de construire des écoles maternelles accueillant plus de 450 élèves ?

Ces politiques pourraient avoir des conséquences préjudiciables au fonctionnement du service public d'éducation, particulièrement en milieu rural ou en zone d'éducation prioritaire.

En rendant les élus politiques majoritaires au CA, le texte remet en cause l'indépendance pé-

dagogique dont doivent disposer les enseignants, fonctionnaires de l'État.

La désignation d'un directeur (doté d'un statut d'emploi fonctionnel) qui sera l'exécutant des décisions du CA, en ferait le supérieur hiérarchique des enseignants de l'EPEP, ce qui est inacceptable.

Ce décret remet en cause l'unité du service public d'Éducation, il renforce les inégalités territoriales, il porte en germe la mise en concurrence des établissements et la remise en cause du statut des personnels, sans aucune garantie du maintien des moyens et des postes d'enseignants.

**ASSOCIATIONS EDUCATIVES:** USEP, UFOLEP, OCCE, FRANCAS, FOL, Foyers Ruraux, Ligue de l'enseignement...:

Les conventions passées entre l'état et ces associations concernant les enseignants mis à disposition ou détachés ne seront pas renouvelées (1500 personnes concernées).

**Plusieurs millions d'enfants et de jeunes scolarisés** sont concernés par les activités éducatives proposées par les organisations partenaires de l'école, agréées depuis plusieurs dizaines d'années par le Ministère de l'Éducation nationale.

Ces activités (accompagnement scolaire, encadrement et formation de jeunes, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, activités sportives, ateliers de pratiques artistiques, environnement et développement durable, etc.) s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs nécessaires à chacun d'entre eux.

Aujourd'hui, l'activité de ces associations est menacée.

Le Ministre de l'Éducation nationale vient de supprimer, immédiatement et sans le moindre délai de prévenance, c'est à dire dès cet exercice 2008 alors que la quasi totalité des actions ont été engagées, une partie importante de l'aide financière qui permettait aux associations complémentaires de les réaliser sur tout le territoire.

De plus, le Ministre annonce la suppression du financement de centaines de postes pourtant indispensables à l'encadrement des activités éducatives concernées.

Jamais un ministre de l'Éducation nationale n'était allé aussi loin.

Par cette décision, le gouvernement va ainsi priver des millions d'enfants et de jeunes scolarisés de l'action éducative des associations partenaires de l'École. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Édu-

cation se verront également privés du concours des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

### **SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL:**

« *Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève (...)* ».

En dehors des questions que pose cette loi en tant que limitation de l'exercice du droit de grève, ses conditions d'application posent de nombreux problèmes: Encadrement (formation, effectifs); responsabilité, municipalisation de l'école

De nombreux élus (de droite comme de gauche) s'opposent à ce service minimum bricolé.

NB: Il s'agit bien d'un service d'accueil et de rien d'autre.

Pour plus de détails voir les nombreux courriers que nous avons envoyé à ce propos depuis la rentrée)

### **AGENCE DU REMPLACEMENT:**

En liaison avec la loi sur le « droit d'accueil » votée cet été, qui instaure un service minimum en cas de grève géré par les municipalités, l'état doit un droit d'accueil permanent .

Actuellement, malgré les manques d'effectifs, le système de remplacement fonctionne mieux dans le 1er degré que dans le second degré, en particulier pour ce qui est des congés de courte durée (aucuns remplacements en dessous d'un mois d'absence au collège). Nous avons réussi à préserver cet état de fait en n'accueillant plus ou que partiellement les enfants en cas de non remplacement. La pression des associations de parents ce révélait souvent efficaces pour faire réagir l'administration. Depuis le vote en catimini de cette loi, nous ne pouvons plus agir comme par le passé au risque d'être hors la loi. Avec la mise en place de cette agence se profile une organisation type collège:

- Absences courtes (répartition des élèves dans les classes ou surveillance par EVS AVS)

- Absences longues: Remplace-



ment par des personnels dont on ignore encore le mode de recrutement et le niveau de formation. Ce ne sont pas les propos du ministre qui peuvent nous éclairer.

*« Ce sera une structure de planification et d'organisation nationale, dédiée à cette seule fonction : planifier les besoins prévisibles – congés maternité par exemple – et gérer au plus vite les absences », souligne Xavier Darcos. "Lorsque nous manquerons ponctuellement de tel ou tel professeur, l'agence pourra solliciter des jeunes professeurs en fin de préparation, des stagiaires ou des élèves en fin de master."*

Dans le même temps, nous apprenons qu'un audit portant sur la possibilité d'utiliser des emplois de vacataires pour assurer les remplacements dans les écoles primaires a été commandé par le ministère et que le recrutement des enseignants sur liste complémentaire est suspendu.

### **ECOLE MATERNELLE:**

De nombreuses attaques verbales méprisantes à l'encontre des enseignants de maternelle. Effet souhaité: dévaloriser l'école maternelle (en particulier la TPS et PS) pour à terme les remplacer par des structures d'accueil municipales, parentales, privées ou semi privées qui ne seront plus à la charge financière de l'état.

Il est souvent rappelé dans les instances officielles (rectorat, ministère, préfecture, inspection académique) qu'en matière d'éducation l'obligation de l'état ne commence qu'à partir de l'âge de 6ans et s'arrête à 16 ans.

### **FORMATION DES ENSEIGNANTS ET RECRUTEMENT:**

La **décision politique** d'une « diplomation » à Bac + 5 des enseignants est désormais prise. Suppression des IUFM. La formation ne sera plus rémunérée (économie des salaires des stagiaires).

Les nouveaux enseignants seront essentiellement formés sur le terrain et payés au SMIC uniquement pendant la durée leurs stages en situation.

Ce master étant un master 2. Pas d'autres débouchés possibles. Ceci allié à la baisse des places au concours on imagine l'hécatombe! Quelle aubaine pour les EPEP et les Agences de remplacement... de la main d'œuvre bon marché!

**Si on additionne EPEP + Recrutement + La loi de finance qui impulse des actions par « contrats de mission » à 5 ans, on peut clai-**

**rement voir qu'on file tout droit vers la disparition du statut de fonctionnaire dans l'Éducation Nationale.**

### **NOUVEAUX PROGRAMMES:**

**Des programmes qui renforcent l'échec C.Tauveron (Café pédagogique)**

« A peine un programme pour l'école (celui de 2002 et ses successives modifications) commence-t-il à être compris et mis en œuvre, à peine a-t-on commencé à observer les besoins de formation pour rendre cette mise en œuvre plus efficace, à peine les éditeurs ont-ils bouclé leurs manuels, que surgit un autre programme en projet :

- dont la venue ne s'appuie sur aucune évaluation des effets du premier, qui, d'ailleurs, par la force des choses, n'ont pas eu le temps de se faire sentir à grande échelle, tant il est vrai qu'il faut quelques années avant que l'esprit et la lettre d'un programme quel qu'il soit soient compris et mis en œuvre, [...]

- qui se présente comme une réponse massive aux résultats peu glorieux, singulièrement en lecture, des élèves français aux évaluations internationales (PISA, PIRLS) et qui, dans les faits, mènera tout droit à la catastrophe, [...] »

Des propositions qui renforceront l'échec, constaté internationalement, des élèves français :

« Les élèves français dans l'évaluation PIRLS se caractérisent par leurs faibles performances en lecture de textes littéraires : seulement un quart de nos élèves de CM1 dispose des capacités inférentielles et interprétatives définissant le niveau 3. Ils se sont construits, au travers des activités imposées traditionnellement dans le monde scolaire, une représentation réductrice de la lecture comme simple saisie de la littéralité du texte. [...] Or les programmes en projet vont très précisément en sens inverse de la direction indiquée. Ils renforcent les attitudes précisément pointées dans PIRLS comme à l'origine des difficultés. [...] »

Des propositions en contradiction avec le texte de référence « socle commun » : « Comment pense-t-on former des enfants prêts à entrer en 6ème et, au-delà, à devenir des citoyens autonomes et avisés en ne sollicitant en eux que le copieur, le répétiteur, le régurgiteur, en les mettant constamment en sous-régime, autour de basses œuvres, tout en les forçant, paradoxalement, à digérer un programme grammatical démentiel (qui couvre l'actuel programme de l'entière scolarité primaire et secondaire) et parfaite-



ment stérile, passant en revue toutes les catégories, y compris les moins assurées dans les théories linguistiques, alors même qu'on n'a jamais pu démontrer une quelconque liaison entre enseignement grammatical classique et performances langagières orales ou écrites. [...] »  
« On ne voit poindre à l'horizon qu'un élève atone, alimenté au compte-goutte d'une nourriture insipide, ou inutile, et poussé à l'anorexie. Pour user d'une métaphore, et toutes proportions gardées, que dirait-on d'un ministre de la santé qui, visant la diminution de la mortalité, imposerait aux médecins le retour à la saignée et au bain de siège ? »

*TEXTE COMPLET : [http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/programmes\\_Tauveron.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/programmes_Tauveron.aspx)*

### **BASE élèves:**

Le ministère de l'Éducation nationale a retiré de « base élèves » des champs de caractère social, familial et scolaire.

Ainsi, les champs concernant l'absentéisme, les besoins particuliers (RASED...), la catégorie sociale et la profession des parents sont retirés. La durée de la conservation ne pourra par excéder la durée de scolarisation dans le 1er degré.

Il est annoncé que cette décision fera l'objet d'un arrêté et qu'il sera désormais interdit de collecter une quelconque donnée relative à la nationalité et l'origine raciale ou ethnique des élèves et de leurs parents responsables.

Le SNUipp s'est adressé à plusieurs reprises au ministère pour demander l'arrêt de Base-élèves, l'établissement d'un bilan de cet outil et la mise à disposition de logiciels non interconnectés.

Le SNUipp se félicite de ces nouvelles décisions ministérielles. Elles ne sont pas étrangères à ses interventions et à la mobilisation des personnels, des parents et des partenaires dans les départements et au plan national avec la pétition « Tous les enfants sont fichés ». Il poursuivra ses interventions et ses actions avec l'ensemble des partenaires sur ce sujet.

Pour une information précise sur leurs droits au refus d'inscription des données de leur enfant sur base élèves, les parents peuvent consulter les avis de la CNIL. <http://www.cnil.fr/index.php?id=30>

Des tentatives de mise en place de contrôle biométriques (iris ou empreintes digitales) dans des établissements scolaires sont à l'étude. Elles ont toutes été sévèrement retoquées par la CNIL.

Restons vigilants!

